



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 avril 2009
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 avril 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite aux lettres précédentes de notre Mission permanente distribuées sous les cotes A/61/571-S/2006/884, A/61/954-S/2007/354, A/62/705-S/2008/117, A/62/798-S/2008/240, S/2008/377, S/2008/599 et S/2008/790 concernant les menaces illégales et arrogantes de recourir à la force contre la République islamique d'Iran proférées par le régime israélien, je tiens à vous informer que l'utilisation par divers responsables israéliens de prétextes fabriqués de toutes pièces pour menacer ouvertement de faire usage de la force contre la République islamique d'Iran se poursuit, au mépris absolu du droit international et des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, en particulier des dispositions qui prévoient que les « Membres de l'Organisation [doivent s'abstenir] de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

Tout en continuant de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité contre les Palestiniens et autres peuples arabes qui vivent sous son occupation brutale, en particulier les Palestiniens innocents de la bande de Gaza, le régime israélien persiste également à proférer des menaces haineuses contre les pays, y compris le mien, qui font preuve de compassion pour le peuple palestinien innocent. Dernier exemple en date, le Président israélien, enhardi par l'inaction de l'Organisation des Nations Unies, a répété les mêmes menaces illégales dans un entretien le 12 avril 2009, au cours duquel il a déclaré « Nous attaquerons » l'Iran. Précédemment, lors d'un entretien tenu le 31 mars 2009, l'actuel Premier Ministre, Benjamin Netanyahu, avait déclaré qu'Israël « pourrait attaquer les installations nucléaires iraniennes ».

Ces menaces révoltantes de recours à des actes criminels et terroristes contre un pays souverain et Membre de l'Organisation des Nations Unies montrent non seulement la nature agressive et belliciste du régime sioniste, mais constituent également des violations flagrantes du droit international, sont contraires aux principes les plus fondamentaux de la Charte des Nations Unies et appellent une réaction ferme et sans équivoque de l'Organisation, et en particulier du Conseil de sécurité. Le Conseil devrait réagir à ces déclarations malveillantes en les condamnant très clairement et en exigeant que ledit régime cesse immédiatement de



menacer de recourir à la force contre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Comme nous l'avons souligné à diverses reprises, la République islamique d'Iran n'a jamais menacé ni n'a l'intention de menacer d'autres pays, mais n'hésitera toutefois pas, conformément au droit qui est le sien en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, à invoquer la légitime défense pour riposter à toute attaque contre son territoire et son peuple.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mohammad **Khazae**
